

---

## Mes avantages jeunes

### Jeunes Agriculteurs de Gironde / SAFER

---

*Cet avantage jeunes a été négocié avec les Jeunes Agriculteurs et est disponible sur le site [Installation-agricole.com](http://Installation-agricole.com)*

L'installation de jeunes agriculteurs est essentielle au renouvellement des générations en agriculture. Elle contribue au maintien d'un tissu rural dense et à la préservation d'une économie dynamique et performante. Elle constitue à ce titre l'une des missions phare des Safer.

La Safer Nouvelle-Aquitaine rétrocède chaque année entre 500 et 700 ha en Gironde, représentant environ 25% des superficies qu'elle appréhende, au bénéfice de près de 70 jeunes agriculteurs préparant leur installation, s'installant ou récemment installés. **Les jeunes agriculteurs bénéficient d'une priorité pour l'accès au foncier lors des rétrocessions Safer.**

Les offres foncières de la Safer sont consultables sur le site internet de la Safer [www.saferna.fr](http://www.saferna.fr) et sur [www.proprietes-rurales.com](http://www.proprietes-rurales.com).

**La Safer Nouvelle-Aquitaine apporte des solutions personnalisées aux jeunes agriculteurs et les accompagne dans leur installation, de la recherche de la propriété à la signature de l'acte :**

- Recherche de la propriété correspondant le mieux au projet
- Analyse et expertise de la propriété
- Sécurisation juridique et technique de la transaction
- Négociation au prix juste en vue de faciliter l'installation
- Réalisation d'une restructuration parcellaire si nécessaire
- Recherche de bailleurs et possibilité pour eux de souscrire à une assurance fermages impayés proposée par la Safer et Groupama, et prise en charge par la Région lors d'une location à un nouvel installé sur les terres et prés
- Utilisation de la convention de mise à disposition (CMD) comme outil relais dans l'attente d'une installation ou comme surface complémentaire dans le cadre de l'installation
- Remise sur le montant de la prestation Safer pour les rétrocessions de foncier à un jeune agriculteur de moins de 40 ans

De plus, consciente du poids de l'investissement foncier et des frais associés dans les dossiers d'installation, la Safer Nouvelle-Aquitaine a développé deux dispositifs : le portage foncier, qui permet de différer l'investissement foncier, et le FASCINA, qui vise à alléger le coût des frais d'acte.

- **Le portage foncier** est un système d'acquisition progressive du foncier mis en place en partenariat avec le Département de la Gironde, la Région Nouvelle-Aquitaine et des coopératives. La Safer achète le foncier et le met à disposition des jeunes agriculteurs bénéficiaires en contrepartie d'un acompte annuel, pendant 5 ans. Ces versements annuels sont ensuite déduits du prix d'acquisition à l'issue du portage. Le portage permet de différer l'acquisition du foncier non bâti et ainsi de sécuriser la viabilité économique des projets.
- **Le FASCINA\***, instrument financier mis en place par la Safer Nouvelle-Aquitaine, prend en charge 50% des frais d'acte (plafond 1500 €) lors d'une acquisition réalisée auprès de la Safer lors de l'installation.

*\*Fonds d'Aide Safer Constitué pour l'Installation en Nouvelle-Aquitaine*

**Contact JA33**  
[contact@ja33.fr](mailto:contact@ja33.fr)  
05 56 48 07 67

**Contact SAFER Gironde**  
[h.dumas@saferna.fr](mailto:h.dumas@saferna.fr)  
05 56 69 29 99  
06 78 40 78 16

*Le 17 mai 2022*

**Pour les Jeunes Agriculteurs**

Président : Vincent BOUGES

**Pour SAFER**

Président de la Safer NA : Patrice COUTIN

Président du Comité Technique  
Départemental de la Gironde :  
Arnaud COURJAUD